

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1783

Artikel: Le congé sabbatique saboté : pour les enseignants, un effet regrettable de la négociation sur la nouvelle grille salariale de l'Etat de Vaud
Autor: Gavillet, Françoise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012510>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à l'instar de ce qui s'est passé sur la Riviera vaudoise et dans l'Ouest lausannois. Au final, les autorités communales auraient le choix entre disposer d'une police de proximité en mesure d'assurer du 24h/24h, passer par une association de communes ou passer un contrat de prestation soit avec une commune voisine, soit avec la police cantonale. Au terme de ce processus, toutes les communes vaudoises devraient assurer les prestations d'une police de proximité, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Actuellement, les négociations canton - communes semblent se dérouler de manière positive. Le fait que le politique ait repris clairement la main est également un point positif. Il devrait permettre des avancées concernant les questions du commandement unifié et du maintien dans une forme renouvelée des corps de police municipaux ou régionaux, basés sur des prestations 24h/24h et l'harmonisation des autorisations d'exercer. Ce dernier aspect aurait aussi le mérite de régler la question du

financement qui reposerait dorénavant sur chaque commune selon le choix effectué. Par contre, il apparaît peu probable qu'un accord sur le statut unifié des policiers et la caisse de pensions puisse être trouvé d'ici l'échéance de fin août. Et reste la question du manque d'effectifs de la gendarmerie cantonale, l'une des principales raisons du malaise qui a conduit les gendarmes à déposer leur initiative.

Le congé sabbatique saboté

Pour les enseignants, un effet regrettable de la négociation sur la nouvelle grille salariale de l'Etat de Vaud

Françoise Gavillet (03 juin 2008)

La possibilité d'obtenir un congé sabbatique a été une des mesures compensatoires obtenues par les syndicats d'enseignants au moment de la mise en place de la nouvelle loi sur le personnel du canton de Vaud en 2001. Cette loi a généralisé la 5e semaine de vacances et la diminution d'une heure de travail pour tous les employés de l'Etat. Les enseignants n'étaient pas touchés par cette mesure générale. A titre compensatoire, un fonds de 3 millions de francs par année pour le financement de congés sabbatiques a été créé par la loi scolaire (art. 87a). Et ce lundi 2 juin, la Fédération des sociétés de fonctionnaires et l'Etat de Vaud annoncent leur accord sur la décision d'utiliser les 7 millions de francs actuellement dans le fonds pour atténuer,

partiellement, les pertes engendrées pour beaucoup d'enseignants par la nouvelle grille salariale.

Le signal ainsi donné par les associations et syndicats d'enseignants est déplorable. On ne peut pas à la fois relever la complexité grandissante des conditions d'exercice du métier et, cinq ans seulement après la mise en place de ce fonds, proposer ou accepter de le vider de ses réserves. C'est d'autant moins acceptable que syndicats sont partie prenante du comité paritaire (réunissant trois représentants du département de la formation et de la jeunesse et trois représentants des syndicats et associations professionnelles d'enseignants) qui gère le fonds et attribue les congés, qui peuvent être de trois à six mois.

Leur rôle devrait être de renforcer cette offre, et dans un premier temps d'analyser le fonctionnement et les processus de décision d'octroi de ces congés sabbatiques.

En effet, le fonds des congés sabbatiques, même modestement doté, n'épuise pas actuellement ses 3 mio annuels. Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, il a été mis en place dans une certaine confidentialité, par peur de le voir submergé de demandes alors que ses possibilités sont très limitées (entre 50 et 100 congés pourraient au maximum être attribués chaque année, pour un corps enseignant concerné qui compte environ 11'000 personnes).

Par ailleurs, les critères de

recevabilité des demandes sont assez restrictifs. A première vue, l'éventail paraît large: le congé peut être consacré à un «ressourcement» ou à un «perfectionnement professionnel». Mais le ressourcement se limite à «des activités socio-éducatives, socio-culturelles ou humanitaires», et le perfectionnement professionnel ne peut

comprendre que des activités «liées aux disciplines enseignées ou en pédagogie générale».

Il faut donc du temps pour qu'une telle offre trouve sa place. Il faut la faire connaître, donner des exemples aux enseignants, traiter les demandes avec ouverture – il peut être extrêmement «ressourçant» d'entreprendre

une formation dans un autre domaine que celui de ses branches enseignées (séminaire d'anthropologie, d'histoire de l'art, d'économie, etc.). C'est à cela que devraient œuvrer les syndicats et associations professionnelles, dont une responsabilité première est de contribuer à la qualité du métier et de sa pratique, dans ses dimensions non uniquement financières.

D'Ouchy à Bellerive, arrêt Musée des Beaux-Arts

Où il est question de plage publique, quand bien même l'eau est encore froide

André Gavillet (09 juin 2008)

La construction d'un nouveau musée vaudois des Beaux-Arts est un investissement justifié, une pièce indispensable de l'équipement culturel. Nous l'avons écrit ici même quand beaucoup en doutaient. Mais aujourd'hui ce n'est plus l'objet d'un débat de cénacle. Le référendum est lancé. S'il aboutit, le peuple tranchera. Et pour le convaincre, les acteurs joueront avec costumes, manifeste contre manifeste, la culture et son rôle dans une société mercantile, les rives du lac, bien public inaliénable. L'éloge des Beaux-Arts auquel répliquera l'Aménagement du territoire. Majuscules contre majuscules.

Or ce débat est stérile tant que l'implantation du Musée n'a pas été analysée jusqu'à ses dernières conséquences, dans un périmètre élargi. Car cette mise à plus grande échelle est encore possible. Elle dépend prioritairement de la Ville de Lausanne. On ne votera, si le référendum aboutit, qu'en

novembre et, d'autre part, ne sera décidé que l'octroi d'un crédit pour financer «les études du projet définitif». Les délais sont donc suffisants pour afficher les intentions, qui donneraient un sens urbanistique au choix du site.

Les piétons-promeneurs sacrifiés

Une volonté constante du législateur et des municipalités est de rendre accessible à tous les rives du lac. Entre Ouchy et Pully, il fallut beaucoup de patience, de persévérance, pour imposer ce droit de passage aux propriétaires privés dont le terrain était dévalorisé.

Mais, à l'ouest d'Ouchy, un cheminement de même nature est rendu impossible par trois obstacles – majeurs. D'abord la Segrave, qui exploite les graviers du Léman et qui décharge ses chalands au cœur d'Ouchy. Puis les clôtures, les bureaux, les hangars de la Compagnie générale de

navigation (CGN) et enfin les bains de Bellerive, qui sont certes publics mais réservés aux seuls usagers. Le cheminement le long de la plage n'est rendu aux promeneurs qu'en morte saison.

Agrandir le plan

En arrière-plan de ce parcours d'obstacles, un parking du type Park-and-Ride, toujours complet, une vaste place des fêtes, servant le plus souvent de parking complémentaire. Même si l'on tient compte de quelques points positifs – le quai de la Segrave accessible quand les grues ne sont pas en action ou encore l'allée d'arbres majeurs qui domine la place des fêtes – le bilan de l'aménagement des rives accessibles aux promeneurs est désastreux, le pire étant le rejet des piétons sur une route à haute densité de trafic derrière les bains de Bellerive.

Entre Ouchy et Vidy, l'espace